

Allocution à l'occasion de la séance plénière - Lundi 7 avril 2014.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord en cette année de 20^{ème} anniversaire de la conférence du Caire de rappeler l'engagement de la France pour la mise en œuvre de son programme d'action. Cet agenda a établi un lien clair entre le développement et les droits humains qui repose sur un principe qui est cher à la France, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je salue à ce titre les progrès réalisés depuis 20 ans en matière de législation et de politiques publiques qui ont permis une nette amélioration des conditions de vie des populations et en particulier des femmes dans de nombreuses régions du monde. Mais nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés de garantir aux personnes, et en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de faire des choix libres et éclairés quant à leur vie sexuelle, affective et reproductive et d'avoir un accès à des services adaptés et de qualité. Aujourd'hui encore, il faut le rappeler, plus de 220 millions de femmes n'ont pas accès aux méthodes modernes de contraception ce qui entraîne 80 millions de grossesses non désirées, et plus de 20 millions d'interruptions volontaires de grossesse non sécurisées, ces avortements non sécurisés qui à eux seuls sont la cause de jusqu'à 50000 décès de femmes et d'adolescentes.

Depuis 1994, la proportion d'avortements non sécurisés est en augmentation et en dépit de la baisse du nombre d'avortements. Et, selon, l'Organisation mondiale de la santé, le nombre d'avortements non sécurisés pourraient encore continuer d'augmenter dans les prochaines années si la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des adolescentes n'étaient pas garantis.

Or, nous le savons, l'ensemble de ces risques peuvent être prévenus en garantissant l'accès de tous, sans discrimination et sans risque d'appauvrissement, aux services, aux produits, à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive.

Toutefois, répondre aux seuls besoins non satisfaits ne suffit pas. Les liens entre les droits et la santé sexuelle et reproductive, l'accès des femmes à leur autonomie et le développement durable ont été mis en évidence aux conférences du Caire et de Pékin, il y a près de 20 ans. Les Etats ne doivent pas éluder leurs responsabilités dans ce domaine.

La France souhaite résolument le maintien du dialogue avec tous les partenaires sur ces sujets à partir de réalités concrètes, sans idéologies ni controverses. Les droits sexuels et reproductifs, et notamment l'accès à l'ensemble des méthodes de planification familiale et à une gamme complète de méthodes contraceptives, y compris à la contraception d'urgence, l'accès des jeunes à une éducation à la sexualité et à une éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, autant que l'accès à des avortements sécurisés sont autant de points de programme d'action du Caire qui doivent être complètement mis en œuvre.

Ainsi que le recommande le rapporteur spécial pour le droit à jouir du meilleur état de santé mental et physique possible, il faut également lever les barrières légales qui freinent l'accès des femmes et des adolescentes à un avortement sécurisé et dépénaliser l'interruption volontaire de grossesse.

Il est temps pour la communauté internationale d'admettre l'impact décisif de la promotion de ces droits sur l'autonomie des femmes et sur le développement durable des sociétés. Le libre choix en matière de sexualité et de reproduction est la première condition de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Là où la pression démographique pèse sur la capacité des Etats à fournir des services de base – éducation, santé, sécurité alimentaire, les autorités publiques sont fragilisées.

Nous avons besoin d'impulser une nouvelle dynamique, de définir de nouvelles pistes autour d'un programme d'action resserré sur les principaux enjeux tels que définis par le rapport du Secrétaire Général de mise en œuvre opérationnelle du programme d'action du Caire après 2014. Cette session présente une importance majeure pour l'agenda du Caire au-delà de 2014 mais aussi pour les discussions en cours sur la définition du nouvel agenda post-2015 pour le développement. Nous sommes en effet unis dans une même conviction et tournés vers une même ambition : l'année 2015 doit marquer un tournant décisif pour les droits humains, en particulier pour les droits des femmes.

Il est temps que l'ensemble des Etats exprime une détermination sans faille à faire de l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs une question prioritaire, dans le contexte du Caire +20 mais également de l'agenda post-2015 pour le développement.

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits universels des droits fondamentaux à l'égalité, à la sécurité et au meilleur état de santé physique et mental possible et qui ne peuvent être remis en cause en aucune circonstance.

Ils doivent être en conséquence promus, garantis et mis en œuvre.

Le principe d'universalité est ce qui nous réunit ici, dans cette enceinte où chacune de nos interventions est marquée du préambule de la Charte des Nations Unies et qui proclame à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes.

Je vous remercie.